

Saisie attribution pour non paiement de charges

Par **Hugmorco**, le 15/04/2019 à 10:48

Je possède un logement dans une résidence vacances depuis 2007 gérée par un gestionnaire et un syndic des copropriétaires. N ayant pas reçu mon dernier loyer j ai appris par le représentant du syndic qu il y avait une saisie attribution dont je n'ai jamais été informé.(saisie demandée par syndic et syndic des copropriétaires) Après enquête il s avère que je n ai pas payé les charges.C est vrai je ' n en ai jamais reçu. L huissier contacté à adresse ses documents à une adresse que je n habite plus depuis 10 ans. Je suis sûr d avoir communiqué ma nouvelle adresse au gestionnaire en 2010 mais évidemment je n'ai pas de preuves Par contre j'ai des preuves que le syndic a mon adresse mail et je me demande donc pourquoi on ne m à pas contacté en temps utile Que puis je faire à votre avis ? Merci

Par **youris**, le 15/04/2019 à 11:12

bonjour,

vous n'avez jamais reçu les charges de copropriété de cet appartement depuis 2010 et vous vous n'êtes jamais posé de questions alors qu'en principe, les charges sont à payer tous les trimestres. mais en l'absence d'appel de charges.

avez-vous reçu les convocations à l'A.G. de cette copropriété ?

s'il y a eu une saisie attribution, c'est que le syndicat des copropriétaires a obtenu un jugement vous condamnant à payer et que ce jugement vous a été signifié pour que ce soit jugement soit exécutoire.

mais toute la correspondance a du être adressée à votre précédente adresse dont vous n'aviez sans doute pas fait suivre votre courrier et l'huissier n'arrivant pas à vous joindre a du établir un P.V. de recherches infructueuses relatant les diligences effectuées pour vous retrouver.

vous pouvez contester cette saisie auprès du juge de l'exécution.

salutations

Par **Hugmorco**, le **15/04/2019** à **12:08**

J ai bien procédé un ordre de réexpédition définitif à la poste mais je n'ai jamais reçu aucun appel de charges depuis cette date ni avant

Par **youris**, le **15/04/2019** à **13:40**

et cela ne vous pas étonné ?